

n° 58

Sept
2019

BOIS du Nord

Bulletin trimestriel d'information des propriétaires forestiers
des Hauts-de-France

20 / 21
SEPTEMBRE
2019

SALON RÉGIONAL
DES FORESTIERS
& TRANSFORMATEURS
DU BOIS

WWW.BOIS-ET-VOUS.FR



Saint-Gobain (02)
Rendez-vous
FORÊT-BOIS

Exposants
filière forêt-bois

Rencontres
d'affaires

Démonstrations /
Conférences

Championnat de coupe
de bois sportive

Animations
interactives

Programme du
Rendez-Vous
Forêt-Bois

3

Dossier :
le Peuplier

5

Fiche technique :
la télétransmission
des PSG via
« La Forêt bouge »

11


Centre Régional
de la Propriété Forestière
HAUTS-DE-FRANCE


Région
Hauts-de-France

● **LA GESTION DURABLE DES FORÊTS PRIVÉES REMISE EN CAUSE**

Sommaire

- 2 | **Éditorial**
- 3 | **Rendez-Vous Forêt-Bois**
- 4 | **Agenda des réunions et prix des bois**
- 5 | **Dossier : le Peuplier**
- 9 | **Interview : utilisation du peuplier en bois de structure**
- 10 | **Témoignage : Xavier de MASSARY, popiculteur**
- 11 | **Fiche technique : la télétransmission des PSG via « La Forêt bouge »**



Henri de THEZY,
président du CRPF Hauts-de-France
et de FRANSYLVA SOMME

Les élus du Centre National de la Propriété Forestière et de votre Centre Régional de la Propriété Forestière tirent la sonnette d'alarme suite à la forte baisse envisagée de la Taxe Additionnelle à la Taxe sur le Foncier Non Bâti (TATFNB) qui finance pour partie le CNPF et les CRPF.

En tant que propriétaires fonciers, nous participons directement au versement de cette TATFNB mais nous bénéficions, en contrepartie, de l'appui et des services des personnels du CRPF.

C'est donc la mise en valeur de nos forêts privées qui risque d'être remise en cause alors même que celles-ci contribuent largement à l'activité économique du secteur forêt-bois, à la lutte contre les changements climatiques, à la préservation de la biodiversité et au rôle d'accueil du public pour certaines.

Au moment où il est clair que les changements climatiques vont intensifier les menaces sur les forêts, les élus du CNPF ont demandé à l'État de réexaminer ce projet au vu des conséquences qu'il aurait sur près d'un quart du territoire national. Ce n'est pas le moment de baisser la garde par rapport aux enjeux économiques et environnementaux relatifs à nos forêts privées.

La force du CNPF et des CRPF, c'est son personnel qualifié installé au plus proche du terrain dans toute la France métropolitaine. Alors que la surface de la forêt s'accroît en France, sans ces financements publics, le CNPF ne pourra plus aider les propriétaires forestiers et les forêts privées françaises à relever les défis de l'avenir. Ils sont pourtant cruciaux : renouvellement accéléré des peuplements pauvres, adaptation des forêts aux changements climatiques et atténuation par le stockage de carbone. Autant de thématiques et de problématiques sur lesquelles votre bulletin « *Bois du Nord* » tente gratuitement - et ce, déjà grâce au soutien de la Région Hauts-de-France - de vous informer au mieux depuis de nombreuses années.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce bulletin dont le dossier est consacré au Peuplier, essence à l'image souvent peu flatteuse auprès du grand public et des environnementalistes mais qui intéresse grandement les transformateurs. Elle peut, sur les stations adaptées, constituer un bon relais de production et une alternative crédible au Frêne fortement touché par la Chalarose.

Bonne lecture à tous et merci pour votre soutien.

BOIS du Nord

Directeur de la publication :
Xavier MORVAN

Responsable de la rédaction :
François-Xavier VALENGIN

Trimestriel gratuit édité
à 13 300 exemplaires
par le CRPF Hauts-de-France

Dépôt légal 09/2019
N°ISSN : 1245-2424

CENTRE RÉGIONAL DE LA PROPRIÉTÉ
FORESTIÈRE HAUTS-DE-FRANCE
96 rue Jean Moulin 80000 AMIENS
Tél. : 03 22 33 52 00
hautsdefrance@crpf.fr
Courriel à : hautsdefrance@crpf.fr
Site internet : www.hautsdefrance.cnpf.fr

Venez nombreux au salon de la filière régionale forêt bois les 20 et 21 septembre à SAINT-GOBAIN dans l'Aisne

Horaires 9h30 – 18h00

Après FLIXECOURT en 2017, cette seconde édition du Salon de la filière Forêt-Bois se veut plus ambitieuse : le comité d'organisation s'est étoffé avec de nouveaux acteurs régionaux. Grâce au financement du Conseil régional Hauts-de-France, cette seconde édition rassemblera notamment les entreprises et organismes suivants :

- Les pépiniéristes et entreprises de boisement/reboisement/ entretien de plantations : CRÉTÉ, FRANCE PEUPLIER, NAUDET, LEMONNIER, MUSIAL, Arnoult de LENCQUESAING ;
- Les gestionnaires de forêt : coopératives forestières (COFNOR, COFORAISNE, NORD SEINE FORÊT Aménagement, Approvisionnement), l'Association picarde des Experts Forestiers, Tradinature ;
- Les fournisseurs de logiciels et matériels pour la filière bois : APINFOR ;
- Les fournisseurs de protection gibier : E2D ;
- Les Entreprises d'exploitation et de récolte de bois : EASY BOIS, BIVERT-SÈVE, FICHAUX, HUBERLANT et les entreprises associées, POILLY, TER'AGRI ;
- Les scieries : AGLAVE, HUBERLANT, MORISAUX, NOBÉ-COURT ;
- Les menuisiers charpentiers : FRERES Grume, TAILLY, LA-VOGEZ ;
- Les fournisseurs de chaudière bois-plaquettes ; HARGASSNER France Nord ;
- Les fournisseurs de matériels pour les propriétaires : Ets ROCHA ;
- Les interprofessions, Etablissements publics, Lycées professionnels, Syndicats de propriétaires forestiers régionaux : la Fédération CAPEB, le CRPF, Entrepreneurs des Territoires, l'interprofession FIBOIS Hauts-de-France, FRANSYLVA, l'ONF, la certification PEFC, les lycées de PIERREFONDS et BAVAY, la MSA, l'IDF.

De nombreux événements sont prévus :

- Un **championnat transfrontalier de coupe de bois sportive** ;
- Des **animations** seront proposées : ateliers d'analyse des sols, santé des forêts, sylviculture, atelier de découpe de bois par une scie mobile, démonstrations de débardage à cheval, de sculpture sur bois ;
- Trois **conférences** en lien avec la forêt (voir encadré ci-dessous).

Ils seront rythmés par plusieurs temps forts :

- le **vendredi : 10h30** inauguration officielle ; rencontres d'affaires organisées par Fibois Hauts-de-France ; **12h00** remise du prix régional de la construction bois 2019, **15h00** présentation du panorama Bois-énergie, toute la journée, visites de scolaires à la découverte de la diversité des métiers de la filière, démonstrations d'abattage, débardage, broyage de bois, le championnat de coupe sportive.
- le **samedi** : poursuite des rencontres d'affaires, animations et démonstrations en forêt et hors forêt, 3 conférences (cf encadré ci-dessous), ...

3 conférences sont programmées le samedi : (dans la limite des places disponibles)

1. **A 11h00**, Gestion forestière et biodiversité, par Alexis DUCOUSSO, chercheur INRA, gérant d'une propriété boisée familiale et Sébastien MAILLIER, chargé de mission à Picardie Nature ;
2. **A 14h30**, Une nouvelle dynamique pour le peuplier par Clémence BESNARD, CRPF Hauts-de-France, Guillaume COUSSEAU, Directeur de COFORAISNE et THOMAS BAUDOT, prescripteur bois à Fibois Hauts-de-France ;
3. **A 15h30**, dialogue forêt-société par Christine FARCY, Docteur en sciences agronomiques, chercheur et chargée de cours à l'Université Catholique de LOUVAIN.



Avez-vous pensé au covoiturage?

Conducteurs, proposez vos places :

<https://www.blablacar.fr/offer-seats/1>

Passagers, réservez votre trajet :

<https://www.blablacar.fr>



● AISNE :

• **Mercredi 11 septembre**, réunion à Travecy sur la mise en valeur des petites propriétés boisées ;

• **Samedi 9 novembre**, réunion du **CETEF de l'Aisne**. Adhérez au CETEF de l'Aisne (cotisation annuelle de 30 €) pour assister aux réunions et recevoir les comptes rendus détaillés ;

• **Le nouveau cycle Fogefor est en cours**. Vous pouvez suivre les réunions « à la carte » : le 28 septembre, vente et commercialisation des bois ; le 19 octobre sur le bois énergie ; le 16 novembre sur la fiscalité de la forêt.

Renseignements et inscriptions auprès du CRPF : 03 22 33 52 00 auprès de FX VALENGIN (CETEF et Fogefor) et pour les événements du Syndicat ou de la COFORAISNE, téléphonez au 03 23 23 35 06.

● NORD :

• **Samedi 16 novembre**, réunion du CETEF « Utilisation du peuplier en construction, visite de bâtiments ». Adhérez au CETEF du Nord si vous souhaitez participer à 1 ou l'ensemble des réunions et recevoir le book annuel. (Cotisation de 50 € pour l'ensemble du programme 2019) ;

Renseignements auprès de Gilles POULAIN, au tél : 03 22 33 52 00 ou la COFNOR au 03 27 59 71 27 pour le CETEF ou Fransylva Nord.

● PAS-DE-CALAIS :

- **Le CETEF se réunira vendredi 18 octobre** pour tirer le bilan des réunions de l'année et programmer celles de 2020.
- Le FOGEFOR démarre un nouveau cycle en janvier. Inscrivez-vous !

Pour toute information sur ces événements, contactez François CLAUCE au 03 22 33 52 00 ou votre syndicat au 03 21 86 86 31

● SOMME :

- **Vendredi 13 septembre**, réunion à La Faloise sur la populi-culture ;
- **Adhérer au CETEF de la Somme qui organise régulièrement des réunions techniques en rapport avec la gestion forestière.**

Pour ces réunions, contacter Noémi HAVET au 03 22 33 52 00 ou votre syndicat au 03 22 95 80 80

● OISE :

- **Le nouveau cycle d'initiation du FOGEFOR est complet.** Inscrivez-vous au prochain cycle.

Pour toutes informations sur les événements organisés par le Syndicat, renseignements auprès de Marie PILLON ou Noële VADEZ par courriel (syndicat.forestier.oise@wanadoo.fr) ou au tél : 03 44 36 00 22.

● EN RÉGION

- **Voir le Rendez-Vous Forêt-Bois en page 3**

TENDANCE DES PRIX* DES BOIS SUR PIED HIVER 2019 - 2020.

ANALYSE DE MICKAEL CAMPHIN ET GUILLAUME VIENNE, RESPONSABLES COMMERCIALISATION À LA COOPÉRATIVE NORD SEINE FORÊT AMÉNAGEMENT APPROVISIONNEMENT (NSF 2A)

Essence		Qualités	Ø 31 - 39	Ø 40 -49	Ø 50 et +
Chêne	☹️	Choix1 hors tranche non roulé		160 à 215 €	215 à 350 €
		Choix 2 non roulé	50 à 90 €	90 à 120 €	
		Choix 3	40 à 50 €		
Hêtre	😊	Choix 1 hors tranche		95 à 130 €	
		Choix 2	30 à 45 €	50 à 60 €	65 à 75 €
Frêne	😊	Choix 1		95 à 220 €	
		Choix 2	30 à 45 €	55 à 65 €	
Erable sycomore	😊	Choix 1		95 à 400 €	
		Choix 2	50 à 75 €		
Châtaignier	😊	Non roulé, droit, hors tranche	70 à 130 €		
Peuplier	😊	Elagué	30 à 50 €		
Résineux blancs	☹️	Choix ABC	Ø 25 et plus milieu, 20 à 25 €		
Bois de chauffage			15€ / m³		

*Prix nets propriétaire payés par la coopérative au cube réel.

Commentaires :

- Pour le Chêne, le marché européen reste très demandeur toutes qualités confondues, avec des clients qui bénéficient d'un carnet de commandes rempli au minimum jusque fin d'année. En tranchage, on peut atteindre des prix compris entre 380 et 600 € / m³
- Nous constatons néanmoins un engorgement momentané du marché Grand Export pour les qualités secondaires, dû essentiellement à une guerre commerciale qui se durcit entre les États-Unis et la Chine.
- La demande à court terme est donc plus faible avec des prix légèrement en baisse pour les qualités BC, tout en restant attractifs pour les propriétaires, suite aux hausses conséquentes des dernières années.
- Le Hêtre fait l'objet d'une bonne demande toutes destinations confondues.

La hausse des prix obtenue saison dernière est confirmée pour l'hiver à venir. Le tranchage peut être valorisé 220€/m³.

- Le marché du Frêne reste stable malgré les quantités mises sur le marché.
- Bonne demande sur l'Erable sycomore et le Chêne rouge, toutes qualités confondues.
- Pour les résineux blancs, malgré des prix soutenus jusque l'été 2019, nous enregistrons des baisses de prix de l'ordre de 10% pour cette rentrée, dues à un afflux conséquent de bois européens scolytés.
- Les résineux rouges restent demandés.
- Peuplier : développement de plusieurs unités de déroulage en région Grand-Est (dans l'Aube), la demande devrait donc continuer à progresser sur les qualités AB, exempt de la palette du fait d'une demande insuffisante des unités de transformations locales.



Le Peuplier

Dans nos régions, le peuplier est l'essence feuillue qui produit du bois le plus rapidement puisque l'on peut envisager de le récolter entre 12 et 25 ans selon les variétés, les sols et les particularités climatiques. Avec cette « Formule 1 » dont la sylviculture particulière est appelée populiculture, certains risques sont cependant plus élevés : risques de casse lors de tempêtes ou de coups de vents, risques sanitaires avec des parasites comme le puceron lanigère et les rouilles. Toutefois, avec des cycles de production courts, ces risques doivent être relativisés et pour un propriétaire, la perspective de récolter ce que l'on a planté peut constituer une motivation importante.



Les meilleures stations se situent sur sols limoneux avec une nappe entre 1m et 1,50 m de profondeur

F.X. Valengin ©CNPF

Le choix du terrain

Les cultivars ou variétés de peupliers poussent rapidement à condition de bien choisir les emplacements adaptés : idéalement, les sols doivent être profonds, composés d'une dominante de limons, avec du sable et de l'argile, assez neutres (ni trop acides et peu ou pas calcaires) et surtout bien alimentés en eau. On trouve plus facilement de tels terrains dans des vallées, vallons, bas de pente ou de versants. L'alimentation en eau doit être assez constante, mais sans excès. Si, jusqu'à une époque récente, on pouvait envisager de planter du peuplier sur des stations situées sur plateau, les changements climatiques en cours incitent à la prudence car l'occurrence d'étés secs plus fréquents ne permettrait pas au peuplier de se développer dans des conditions satisfaisantes. Les courbes de croissance des variétés installées sur plateau montrent un blocage fréquent de la croissance au-delà de la 12^{ème} année.

De façon assez schématique, on classe les stations adaptées au peuplier en fonction de la profondeur de la nappe mesurée en été. La texture (proportion de sable, limon et argile) du sol doit aussi être prise en compte : les sols limoneux ou limono-argileux conviennent le plus souvent si le niveau de nappe est situé entre 50 cm et 2 m de profondeur durant l'été.



Le choix et la diversification de variétés adaptées à la station sont primordiaux

H.F. ©CNPF

Le bon choix des variétés ou cultivars

Il est essentiel de réaliser le bon choix des variétés en fonction des stations rencontrées car chacune dispose d'un potentiel d'adaptation plus ou moins étendu. De nombreux propriétaires gardent en mémoire la mauvaise expérience du Beaupré, variété majoritairement plantée dans les années 1990 jusqu'à ce que la rouille ne décime les plantations. Le message à retenir est la diversification du choix des variétés dès que la surface plantée dépasse 2 ha. Malgré cette précaution diffusée par les pépiniéristes, conseillers de coopératives et experts, cette diversification reste insuffisante si l'on analyse les statistiques des pépiniéristes : en 2017, la variété Koster par exemple totalise 21 % des ventes de variétés en France et le Trichobel 9 % des ventes.

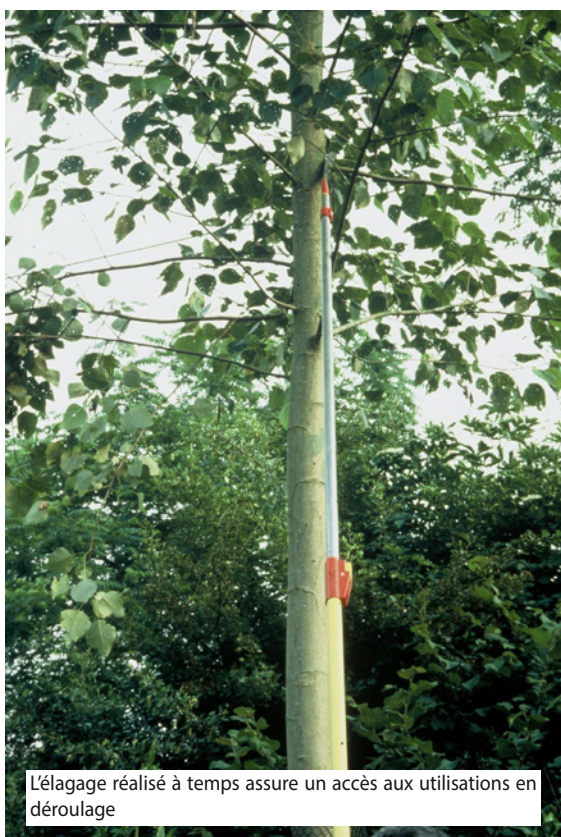
Zoom sur la mise au point de variétés : différentes sociétés et organismes de recherches travaillent sur la mise au point de nouvelles variétés de peupliers. Avant leur commercialisation et leur multiplication par les pépiniéristes, ces variétés sont testées dans différentes régions principalement par les CRPF, en collaboration avec les coopératives et quelques experts. Les performances de croissance sont testées sur différentes stations et permettent de définir le profil d'adaptation de la variété. La sensibilité aux maladies et problèmes sanitaires (rouilles, puceron,...) est également suivie. Une fois la phase expérimentale de terrain terminée, le profil de la variété est établi et permet aux gestionnaires d'opérer les bons choix pour conseiller les propriétaires forestiers. Il reste cependant toujours une marge d'incertitude vis-à-vis de certaines maladies ou pathogènes qui peuvent survenir ultérieurement.

La plantation

La plantation de peuplier est assez facile : les plants de 2 ans éduqués en différentes variétés par les pépiniéristes sont vendus en grandes tiges sans racines appelées plançons. Au moment de la plantation, la base du plançon est enfoncée de 0,80 à 1 m en pleine terre dans un trou souvent réalisé à la tarière. La période de plantation a lieu en fin d'hiver, avant la fin mars, voire plus tard si la conservation des plançons a été réalisée en chambre froide. La densité de plantation varie de 150 à 200 plants/ha avec des écartements compris entre 7 et 8 m.

Protections

La pose de protections est indispensable pour éviter les dégâts de Chevreuil sur les écorces fines et fragiles des jeunes plançons. Pour le Cerf en revanche, aucune protection n'est réellement efficace car sa grande taille lui permet de casser les plants de 1 à 4 ans, puis d'écorcer les plants un peu plus âgés. Des essais sont en cours pour tenter de limiter les dégâts de Cerf dans une plantation où un taillis dense a été maintenu. La plantation est plutôt risquée dans les territoires où le Cerf est présent.



L'élagage réalisé à temps assure un accès aux utilisations en déroulage

Bernard Carpy © CNVF

Entretiens

- Un désherbage annuel sur 1m² durant les 2 à 3 premières années dope la reprise et la croissance de la jeune plantation comme l'a montré une étude récente conduite par la COFORAISNE. Devant l'interdiction progressive de l'utilisation des produits phytosanitaires en forêt, les désherbages chimiques sont peu à peu remplacés par des techniques alternatives (Il est déjà interdit de traiter à moins de 5m d'un cours d'eau et réglementation spécifique pour la Zone Non Traitée (ZNT) spécifique à chaque produit ou formulation).

- 3 à 4 interventions de tailles de formation – élagages sont indispensables pour assurer la production de bois de qualité avant d'atteindre la circonférence de 55 cm : on vise un tronc droit élagué sur 6 à 8m de hauteur. Ces interventions doivent être programmées de façon indicative les 2^{ème}, 4^{ème} et 7^{ème} année, à moduler en fonction de la croissance réelle des arbres et de leur branchaison. La période estivale est préférable pour ces interventions. Le passage préalable d'un gyrobroyeur facilite ces interventions. On taille l'hiver (élimination des fourches et des branches obliques) de haut en bas et on élague l'été (coupe systématique des branches sur le tronc) de bas en haut ! Une fois le tronc élagué sur une hauteur de 6 à 8m, le passage du gyrobroyeur n'est plus nécessaire : le développement du taillis limite ou évite la pousse de rejets qui apparaissent plus fréquemment sur certaines variétés comme le Fritzi Pauley.

Coupe / récolte des arbres à maturité

La récolte ne s'improvise pas : dans les peupleraies où le taillis a été maintenu, il est préférable de le couper préalablement pour faciliter la récolte des peupliers mûrs et améliorer la présentation du lot à vendre, surtout si la vente est réalisée sur pied. On considère qu'une peupleraie est à maturité lorsque la circonférence moyenne des arbres concernés est proche de 130cm-140 cm avec un volume moyen maximal proche de 1m³/arbre. Des circonférences supérieures à 150 cm sont généralement plus difficiles à commercialiser : les scieurs ne disposent pas ou plus de bancs de scies adaptés aux gros arbres.

Objectifs de production

Dans quelques situations, une peupleraie atteint en moyenne 100 cm de circonférence à 10 ans. Certaines plantations font mieux, d'autres non. Le choix des stations de plantation et des variétés est déterminant pour atteindre cet objectif.



Le Puceron lanigère constitue actuellement le principal problème sanitaire

CNVF © CNVF



Lors de la récolte, les billons sans noeuds sont destinés au déroulage

CNRP Haute-Normandie © CNRP

Aspects sanitaires

Si la rouille qui a sévi sur le Beaupré reste dans la mémoire de nombreux propriétaires forestiers, la diversification des cultivars opérée depuis a probablement permis d'éviter une seconde catastrophe de même ampleur. La diversification des variétés plantées constitue la meilleure stratégie pour limiter les problèmes sanitaires et elle doit être favorisée dès que l'on plante des surfaces supérieures à 2 ha. Compte tenu de l'importance de plantation des variétés Koster et Trichobel, les craintes ne sont cependant pas totalement dissipées. Depuis quelques années, le Puceron lanigère est apparu et a provoqué quelques dégâts ponctuels sur des peupleraies en région. Il apparaît que certaines variétés sont plus touchées que d'autres : c'est le cas par exemple avec Blanc du Poitou, Dorskamp, Flevo, I 45-51, Triplo, Ghoy, Hees et Polargo. On notera d'ailleurs qu'hormis Polargo, les autres variétés sont des obtentions anciennes. Le choix des stations adaptées permettant une croissance rapide limite également les risques sanitaires.

Rentabilité

Le peuplier est l'une des rares essences forestières avec laquelle on peut calculer un taux de rentabilité assez fiable car les coûts de plantation et d'entretien sont connus et peuvent être facilement actualisés sur la période de production. Le seuil de rentabilité se situe autour de 30 à 35 €/m³ vendu : en deçà de ce prix, le propriétaire couvre difficilement les frais et dépenses, sauf s'il a réalisé lui-même tout ou partie des travaux, notamment les tailles et élagages. **On notera d'ailleurs que c'est surtout la bonne réalisation des travaux de taille et d'élagage qui conditionne la rentabilité : un peuplier bien élagué se vendra toujours 2 à 3 fois plus cher (en moyenne) qu'un arbre non élagué, surtout si les branches font plus de 2 à 3 cm de diamètre.** En moyenne, avec une densité de 156 arbres /ha, les coûts de production et d'entretien se situent autour de 3000 €/ha ou 20 à 22 €/plant et la récolte permet de récupérer en moyenne 7000 à 8000 €/ha soit 35 à 40 € par arbre (la récolte moyenne se situe autour de 200 m³/ha). Il s'agit bien évidemment de

moyennes qui peuvent évoluer en fonction de la demande et du marché mais aussi de la dimension de la coupe et de son accessibilité. Après une longue période de cours atones, une progression lente et régulière s'opère et redonne espoir aux planteurs de peuplier. Les cours sont cependant très dépendants de l'activité économique.

Les utilisations du peuplier

Traditionnellement, la grume de peuplier élaguée est déroulée en feuilles qui seront séchées et assemblées pour réaliser des emballages légers (cageots, barquettes, bourriches,...) mais aussi des contreplaqués destinés aux aménagements intérieurs de véhicules, caravanes, camping-cars,... La durabilité du peuplier a pu être améliorée grâce aux traitements thermiques (chauffage du bois) et permet des utilisations en bardage. Pour le bois de structure (poutres et éléments porteurs de constructions), le peuplier convient également et le Conseil régional Hauts-de-France a financé un certain nombre de réalisations « vitrine » en région destinées à montrer l'étendue des possibilités permises par cette essence. En développant les constructions en peuplier, les circuits courts sont favorisés et le stockage du carbone efficace. Pour les qualités secondaires et les houppiers, la palette représente le débouché majoritaire. Le développement de la filière bois énergie a permis de valoriser les houppiers qui étaient jusqu'à présent broyés ou brûlés sur place.

Peut-on replanter du peuplier après une coupe rase de peuplier ?

Cette question revient fréquemment de la part de propriétaires qui viennent de couper une peupleraie. Comme pour certaines cultures agricoles (maïs), la replantation de peuplier consécutive à l'exploitation d'une peupleraie n'engendre pas de risques sanitaires particuliers. Généralement et si possible, les plants seront plus souvent décalés sur l'ancienne ligne existante ou bien une nouvelle ligne pourra être créée.



Dans certaines vallées les Plans de Préventions des Risques peuvent imposer des règles de plantation. Il en va de même pour l'entretien à proximité des cours d'eau

CRPF Hauts-de-France © ONPF

Réglementations

Dans certains secteurs où des Plans de Prévention des Risques d'Inondation ont été établis, il convient de respecter les distances de plantation imposées, notamment vis-à-vis des berges (fréquemment de l'ordre de 6 m).

Autres aspects de la populiculture

Bien que la populiculture permette la production rapide de bois de qualité, des mesures peuvent être mises en œuvre pour favoriser la biodiversité. Le maintien d'un taillis d'accompagnement est généralement bénéfique pour la faune associée, notamment ornithologique. Le maintien d'arbres morts pourra également favoriser la nidification de certains oiseaux comme les mésanges susceptibles de limiter les populations de pucerons et chenilles pathogènes. Une lisière étagée et diversifiée permettra d'atténuer l'effet « alignement de la peupleraie » jugé parfois rigide.

Financement de la plantation

Certaines régions comme Grand-Est ont mis en place la charte nationale « *Merci le peuplier* » qui recueille les subsides des industriels et des pépiniéristes à hauteur de 2,5 à 2,80€ / plançon pour dynamiser les plantations. Le Conseil régional Grand-Est abonde ce financement. Le Conseil régional Hauts-de-France sera prochainement contacté pour proposer une mesure similaire en région.

En conclusion

Le propriétaire qui dispose de stations adaptées pourra envisager la plantation de peupliers : les prévisions de volumes de peuplier récoltés sont au plus bas et ce manque de matière première inquiète les industriels. Les prix sont orientés à la hausse pour le moment et les performances des

variétés actuelles sont bonnes sur les meilleures stations. Il faut évidemment tailler et élaguer au moment opportun et idéalement disposer d'une surface minimale de 3 à 5 ha pour faciliter la commercialisation des arbres à maturité.

L'association « Peuplier Nord, Pas-de-Calais, Picardie » milite pour soutenir les propriétaires de peupliers de la région. Elle encourage la filière peuplier, valorise sa place auprès des instances régionales, pérennise les emplois locaux liés à cette essence et assure le lien avec les partenaires locaux et nationaux. En adhérant, vous bénéficiez d'informations sur l'actualité du peuplier, êtes en relation avec les spécialistes (gestionnaires, pépiniéristes, scieurs,...) à votre écoute pour vous conseiller. Pour vous renseigner ou adhérer, contactez Clémence BESNARD au Tél : 03 23 93 15 26 ou mail : clemence.besnard@crpf.fr

A lire, les brochures disponibles en téléchargement sur le site de votre CRPF Hauts-de-France, onglet « *Informez-vous, questions techniques* ».



CRPF Hauts-de-France © ONPF

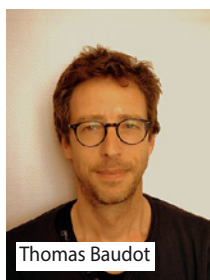
Consultez également le site : « *Peupliers de France* »



Fibois Hauts-de-France développe les utilisations du peuplier en construction



Architecte : TGMP architectes & associés – Entreprise : Ramery Construction Bois - Dalles de plancher en lames alternées de peuplier, groupe scolaire Pasteur/Dolto à Templemars



Thomas Baudot

Questions à Thomas BAUDOT, Fibois Hauts-de-France

Pouvez-vous nous présenter FIBOIS ?

Association loi 1901 créée en 1990, Fibois Hauts-de-France est l'interprofession de la filière forêt-bois régionale. Elle regroupe tous les professionnels de la filière : propriétaires forestiers privés et publics, exploitants forestiers, coopératives forestières, experts forestiers, scieurs, menuisiers, charpentiers, constructeurs bois, ébénistes, agenceurs, emballeurs, pépiniéristes... et fédère leurs représentants au sein d'un même réseau régional.

Fibois Hauts-de-France a pour mission principale la promotion de la filière, de ses acteurs, de ses savoir-faire et du matériau bois.

L'utilisation du peuplier dans la construction est ancienne, pouvez-vous nous donner des exemples anciens ou très anciens ?

Même si le Chêne est l'essence (feuillue) privilégiée pour les charpentes traditionnelles, on trouve des exemples assez courants d'utilisation du peuplier (Grisard, Tremble) dans des charpentes de bâtiments d'habitation ou agricoles à partir du XVIII^{ème} siècle.

Aujourd'hui pourquoi utiliser du peuplier dans la construction ?

L'augmentation importante de l'utilisation du bois dans la construction correspond à la prise en compte par les pouvoirs publics de l'impact considérable du secteur de la construction sur l'environnement.

Le développement des labels environnementaux et la nouvelle réglementation environnementale 2020 poussent les constructeurs à utiliser des matériaux moins émissifs et contribuant au stockage du CO². De fait, beaucoup se tournent vers le bois.

Si le matériau bois est plébiscité pour ses performances environnementales, il l'est encore davantage si sa provenance est proche des lieux d'utilisation pour limiter l'impact carbone lié au transport.

Parmi les essences présentes en Hauts-de-France et mobilisables pour la construction, le peuplier a plusieurs atouts : la région représente un bassin populicole important, avec la présence d'entreprises de 1^{ère} transformation qui travaillent déjà cette essence pour l'emballage notamment, et point crucial, la réglementation permet son utilisation dans la construction au même titre que les résineux.

Y a-t-il des différences entre construire en résineux ou construire en peuplier ?

Pour l'utilisateur, le constructeur, il n'y a pas de différence : il peut trouver les mêmes produits en peuplier qu'en résineux (bois massifs, bois aboutés, poutres lamellées collées), dans les mêmes classes de résistance et sections standard.

Pour les scieurs producteurs de bois de structure, c'est différent : on ne transforme pas du peuplier et du résineux de la même façon et le procédé de classement mécanique du peuplier est également différent de celui du résineux.

Depuis 2007, date du 1^{er} chantier en structure peuplier accompagné par la région Hauts-de-France, toutes les planches de peuplier utilisées pour la construction ont été classées par une machine de classement développée en région et qui, par une mise sous contrainte de chaque planche, mesure sa résistance mécanique.

Cette machine ainsi que 2 autres présentes sur le marché sont en cours d'homologation et disposeront d'une homologation européenne d'ici la fin de l'année 2019.



Architecte : TGMP architectes & associés – Entreprise : Ramery Construction Bois Dalles de plancher en lames alternées de peuplier, groupe scolaire Pasteur/Dolto à Templemars

Témoignage

Questions à Xavier de MASSARY, populteur

Après des années de stagnation, le marché du peuplier progresse à nouveau, pensez-vous que cette embellie durera ?

Oui, grâce en particulier à l'installation dans l'Aube de deux importantes unités de déroulage, mais il ne faudrait pas qu'elles asphyxient la concurrence, ce que la mise en place de contrats d'approvisionnement par les coopératives forestières permettrait entre autres d'éviter.

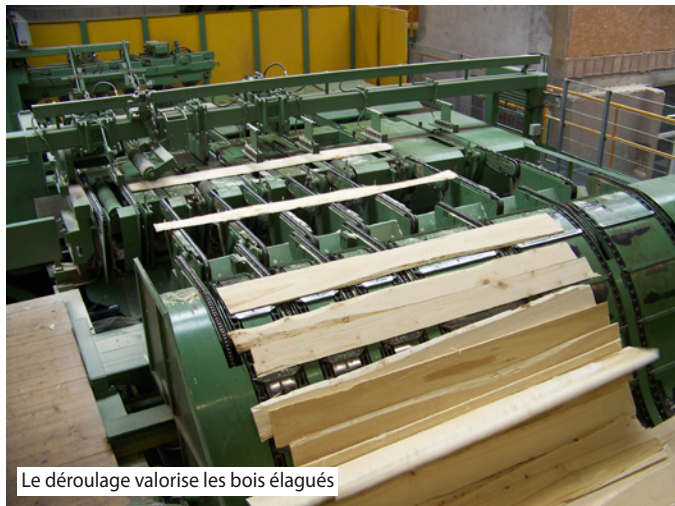
De nombreux propriétaires ont été confrontés aux problèmes sanitaires (notamment Rouille puis Puceron lanigère), quels messages d'espoir peut-on leur donner ?

En diversifiant les cultivars – au moins deux par plantation de plus d'un hectare – on limite les risques. Cela vaut aussi pour le risque de casse ou de chablis lors des coups de vent.

Vous avez planté des peupliers depuis plusieurs décennies, quels conseils issus de cette longue expérience pouvez-vous donner ?

Mes peupleraies sont presque exclusivement situées hors vallées, sur limons profonds surmontant une couche d'argile, et mon expérience n'est pas forcément transposable aux peupleraies de vallée, les plus fréquentes. Mais quelques règles ont néanmoins, je pense, valeur universelle.

Il faut tout d'abord choisir une station propre à recevoir du peuplier, à la fois bien alimentée en eau durant toute la période de végétation, mais sans engorgements prolongés, ce qui risquerait d'asphyxier les plants.



Le déroulage valorise les bois élagués

On veillera ensuite à lutter contre la concurrence herbacée : l'usage du glyphosate en traitement localisé les deux ou trois premières années donnait de très bons résultats, mais il va falloir à l'avenir revenir à un désherbage mécanique superficiel, tout en évitant de blesser les racines. La Coforaisne mène actuellement des essais comparatifs afin de pouvoir conseiller ses adhérents sur les techniques présentant les meilleurs résultats. En revanche un broyage de la végétation entre les lignes, s'il peut s'avérer nécessaire en milieu forestier lorsque la concurrence ligneuse s'exerce au niveau des houppiers, devient vite superflu voire contreproductif lorsque les plants sont tirés d'affaire. Personnellement je laisse un sous-bois se réinstaller au moins un interligne sur deux – l'interligne conservé propre permet de circuler et de réaliser les élagages – car cela est bon pour le



Favorisé, le sous-étage apporte une précieuse biodiversité

CCPFF Hauts-de-France © CVPFF

gibier, et je coupe ce sous-bois juste avant la mise en vente de la peupleraie afin de produire des copeaux pour ma chaufferie.

Il est par ailleurs essentiel de réaliser dès que nécessaire (cela commence la deuxième ou la troisième année) tailles de formation puis élagages. En trois passages, étalés tous les deux à trois ans, j'élague mes peupliers jusqu'à sept ou huit mètres, avec une simple perche depuis le sol. Il ne faut jamais oublier que l'usage le plus intéressant du peuplier est le déroulage, et que les bois élagués sont ceux qui s'y prêtent le mieux.

Enfin, mais cela n'est pas propre aux peupliers, il faut toujours s'efforcer d'anticiper l'accessibilité de sa parcelle avant de mettre en vente ses peupliers : plus une parcelle sera accessible aux engins et ses produits faciles à stocker à proximité, mieux ses peupliers se vendront.

Comment voyez-vous évoluer la populture dans un contexte de changements climatiques ?

Un des gros problèmes avec le changement climatique est que l'on n'en connaît pas la rapidité. Si cela est inquiétant pour tous les arbres que nous plantons, c'est encore avec le peuplier que le risque est le plus limité, puisque c'est l'arbre qui a le cycle de vie le plus court. Sur vingt ans, le risque de tempêtes ou de sécheresses prolongées est tout de même moindre que sur cinquante ou sur un siècle ! Et puis, vous évoquiez tout à l'heure les problèmes sanitaires : ces derniers ne touchent malheureusement pas que les peupliers : la Chalarose a des effets dévastateurs sur nos peuplements de Frênes. Il faut penser à l'après, et le Peuplier est une carte à jouer pour un certain nombre de stations où le Frêne était bien implanté. Mais il faudra, de toutes les façons, privilégier les cultivars les plus plastiques et les moins exigeants en eau !



La télétransmission des PSG via La Forêt bouge

Depuis peu, la plateforme Internet de services « La Forêt bouge » www.laforetbouge.fr accueille un nouveau module : « Déposer votre PSG ou votre avenant », accessible depuis le service « Démarches en ligne ». Ce module permet, après avoir créé un compte sur « La Forêt bouge », de saisir en ligne son Plan Simple de Gestion (PSG) et de le faire parvenir au CRPF par voie numérique et de façon totalement sécurisée.



Principe général

La saisie s'effectue en 13 étapes successives (voir « fil d'Ariane » ci-dessus), prenant en compte l'ensemble des éléments règlementaires, obligatoires et nécessaires à la bonne rédaction d'un PSG. **Grâce à des interfaces cartographiques intuitives, la saisie du parcellaire cadastral et des peuplements forestiers est optimisée.** Les différentes étapes du formulaire permettent une rédaction pas à pas ; il n'y a pas besoin de se précipiter puisque chaque étape, une fois validée, est sauvegardée. **Il est donc possible de saisir son PSG en plusieurs temps, à son rythme, avec des sauvegardes régulières et automatiques.**

Si le module se veut pédagogique et le plus simple d'accès possible, il n'a pas vocation à constituer à lui seul un outil d'aide à la rédaction du PSG : un minimum de compétences

techniques restent nécessaires pour rédiger un document de qualité, notamment au niveau de la description des différents peuplements et des choix d'itinéraires de gestion sylvicole.

1. Pour le propriétaire rédigeant lui-même son PSG :

Il doit s'inscrire sur le site internet « La Forêt bouge » en tant que « propriétaire forestier ». Pour les propriétaires forestiers possédant déjà une propriété sur leur compte « La Forêt bouge », il est possible de faire un lien entre cette dernière et le formulaire de télétransmission, dans le cadre d'une révision de PSG, par exemple. Grâce à ces passerelles, la télétransmission est facilitée avec le pré-remplissage de certaines informations déjà renseignées dans le compte « La Forêt bouge ».

2. Pour les Groupements forestiers, indivisions, droits de propriété démembrés :

Une seule personne peut déposer le Plan Simple de Gestion. Un mandat de représentation nommant le dépositaire du PSG est demandé, comme c'est le cas aujourd'hui dans le cadre de la procédure traditionnelle. Le rédacteur peut être cette même personne ou bien un tiers dûment identifié et possédant son propre compte sur « La Forêt bouge ». Les membres du groupement ou de l'indivision pourront consulter le PSG, sous réserve d'une inscription préalable sur le site et si un lien a été établi entre les différents comptes.

3. Pour les propriétaires faisant appel à un gestionnaire forestier :

Le gestionnaire doit au préalable être enregistré dans « La Forêt bouge », soit *via* un compte « gérant d'une entreprise de la filière bois », soit un compte « salarié d'une entreprise de la filière bois ». Afin qu'il puisse **lier le PSG à son compte personnel « La Forêt bouge », le propriétaire doit transmettre au gestionnaire un code d'identification unique.**

Signature et dépôt du PSG auprès du CRPF

A la fin de la saisie du Plan Simple de Gestion, le propriétaire forestier peut soumettre le document à son CRPF en cliquant sur un unique bouton. **Cette manipulation vaut pour signature et correspond à un dépôt officiel.** Elle se substitue au dépôt papier traditionnel. Dans le cas d'une rédaction par un gestionnaire, ce dernier devra rendre la main au propriétaire afin qu'il dépose officiellement le Plan Simple de Gestion. Il est également possible de **recupérer une version informatique du document** ainsi que différentes cartographies et, pour les plus technophiles, des fichiers susceptibles d'être ouverts sous logiciels de Systèmes d'Information Géographique (SIG).

Bonne découverte de l'outil.

L'interface cartographique vous permet d'accéder facilement à différents fonds de carte (cadastre, photo-aérienne, contours de votre propriété) pour vous aider dans la réalisation des plans indispensables à votre PSG comme la carte des peuplements.

Instruction par le CRPF

Une fois le PSG soumis, celui-ci n'est plus modifiable sur « La Forêt bouge ». À ce stade, débute l'instruction technique par le CRPF qui peut nécessiter une visite de terrain avec le propriétaire et, le cas échéant, son gestionnaire. Des compléments ou corrections peuvent être demandés par le technicien instructeur directement à partir de son interface informatique. Le propriétaire reçoit alors une notification par mail et a la possibilité de modifier sur le site la version initiale du document. Cette procédure exonère de la navette postale ou papier.

Finalement, **après agrément du PSG, l'ensemble des informations et des cartographies qu'il contient sont consultables sur le compte propriétaire du site « La Forêt bouge »**. Les différentes fonctionnalités du site peuvent alors être utilisées pour cette propriété.

La télétransmission est un outil complet. Que vous soyez propriétaire forestier, membre d'un groupement forestier ou d'une indivision, il est possible de télédéclarer en ligne son PSG ou de suivre les étapes de saisie si la rédaction a été confiée à un gestionnaire ou à un expert forestier. De nombreuses autres fonctionnalités existent (vérification de la réglementation, déclaration d'une coupe d'urgence, demande de coupe extraordinaire, entre autres).

Des notices d'utilisation détaillées sont téléchargeables en page d'accueil du service « Démarches en ligne » sur « La Forêt bouge ». N'hésitez pas à les consulter !



L'étape 9 « Parcellaire forestier » est importante. Elle nécessite d'avoir préalablement repéré ses peuplements forestiers et défini la gestion qui leur sera appliquée.